

VOCABULAIRE MONÉTIQUE & LES TYPES DE PRODUITS



LE VOCABULAIRE

La monétique utilise un vocabulaire qui lui est propre, notamment pour désigner ces interlocuteurs mais aussi pour différencier les outils et les types de monétique.

En effet, elle fait appel à de nombreux acteurs qui portent des noms spécifiques : l'émetteur, le porteur, l'acquéreur et accepteur.



L'ÉMETTEUR :

L'émetteur crée la carte et la met à disposition de son client. En France, l'émission d'une carte est réalisée obligatoirement par un établissement financier. Il peut être membre du Groupement des Cartes Bancaires CB ou non. Les avantages de l'adhésion au réseau CB résident essentiellement dans les coûts plus faibles et la rapidité de traitement des transactions qui passent par le réseau CB.



LE PORTEUR :

Le porteur est celui à qui l'établissement financier remet la carte bancaire qu'elle a émise. Il doit souscrire à un contrat porteur carte bancaire où sont indiquées les conditions générales portant, entre autres, sur la délivrance, l'utilisation, la sécurité et le renouvellement de la carte.

Dans la majorité des cas (exception carte prépayée par exemple), une carte est adossée à un compte à vue, appelé aussi compte courant ou compte de dépôt. **Le porteur peut être le titulaire de ce compte ou non**

- Contre exemple : Carte affaires "portée" par des employés alors qu'elle est adossée à un compte de l'entreprise, Carte "portée" par un adolescent alors qu'elle est adossée au compte d'un parent, etc.

Il est important de noter que le porteur de la carte n'en devient pas propriétaire. La carte reste la propriété de la banque qui peut décider de la reprendre si cela s'avère nécessaire.

L'ACQUÉREUR :

L'acquisition d'une transaction de paiement se fait soit chez un commerçant au moment du paiement par le porteur, soit quand le porteur effectue un retrait d'espèces dans un Distributeur Automatique de Billets ou un Guichet Automatique Bancaire (DAB / GAB).

Pour réaliser la transaction, le porteur doit introduire la carte dans le terminal de paiement électronique (TPE) du commerçant ou dans le DAB / GAB de la banque. **L'acquéreur est dans le premier cas la banque du commerçant qui lui a remis le TPE. Dans le second cas, c'est la banque du DAB / GAB.**





L'ACCEPTEUR :

L'accepteur est **soit le professionnel** qui accepte l'utilisation d'une carte bancaire pour le paiement d'un produit ou d'un service, **soit la banque** qui met à disposition le DAB / GAB pour les retraits d'espèces. Le professionnel est équipé d'un TPE par sa banque.

La banque des DAB / GAB s'équipe elle-même de sorte qu'elle est à la fois l'accepteur et l'acqureur des retraits et opérations réalisées sur ces machines. L'accepteur, quand c'est un commerçant, doit respecter ses engagements vis-à-vis de sa banque et s'assurer de la régularité des paiements par carte.



LA MONÉTIQUE CENTRALISÉE :

La monétique centralisée mutualise tous les flux monétiques des commerces sur un seul et même serveur. Cela permet de centraliser les données de tous les TPE d'un même site ou de plusieurs magasins afin de pouvoir consulter celles-ci (tickets CB et télécobecte) à l'instant T. Les TPE peuvent donc aussi bien se trouver sur un même lieu ou bien être dispersées un peu partout en France. De fait, ce type de monétique est préconisée pour des commerçants ayant plusieurs commerces ou ayant plusieurs TPE sur un seul site.



LA MONÉTIQUE AUTONOME :

Un TPE en monétique autonome gère lui-même les paiements à travers les autorisations et les protocoles. De plus, il **garde en mémoire toutes les transactions jusqu'à ce que la télécobecte** se fasse, soit manuellement, soit de façon programmée.

A la différence d'un TPE en monétique centralisée, où la télécobecte se fait sur le serveur, pour un TPE en monétique autonome, la télécobecte s'effectue directement sur le TPE.



PASSERELLISTE

Un passerelliste désigne un opérateur monétique qui réalise l'acheminement et la sécurisation des flux IP et/ou GPRS vers le réseau Interbancaire.

Il va, à travers une passerelle monétique (IP / 4G / 3G/ GPRS) permettre l'utilisation d'un Terminal de Paiement avec internet.

PSP

Prestataires de Services de Paiement - (*payment service provider*)

Un prestataire de services de paiement (PSP) est un prestataire de services permettant à des tiers (marchands, ONG, etc.) d'accepter des paiements en ligne, en général par carte bancaire. Le PSP s'appuie sur des banques acquéreurs qui garantissent l'accès au réseau de paiement. Sur le plan pratique, les tiers utilisent les services du prestataire grâce à des API. En général, le client du PSP est facturé à travers un prélèvement par transaction (un pourcentage du montant de transaction plus des frais fixes).

Dans l'Union européenne, les PSP sont réglementés par une directive.



DSP

La **Directive sur les services de paiement (DSP 1)** est une directive européenne (2007/64/CE) adoptée le 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, qui a été publiée au Journal Officiel UE L 319 du 5 décembre 2007. Celle-ci est abrogée et remplacée par la Directive sur les services de paiement 2 (**DSP 2**), (UE) 2015/2366 adoptée le 25 novembre 2015.





LE VOCABULAIRE

3D SECURE

Le terme 3D Secure est la principale implémentation du mécanisme SCA par les Schémas de Cartes. Il traduit les prérequis du mécanisme SCA sur le plan technique et est désormais largement utilisé par les Schémas de Cartes.

Outre ses qualités en matière de sécurité, le mécanisme 3D Secure transfère votre responsabilité en matière de fraude : la banque émettrice de la carte devient responsable en cas de fraude avérée sur cette transaction.



EMV

Europay Mastercard Visa. Il s'agit d'un standard relatif aux cartes bancaires auxquels doivent se soumettre les équipements souhaitant opérer des transactions sur ces Schémas de Cartes.



NFC

Mécanisme de paiement sans contact pour tout terminal de paiement. Ce terme regroupe un ensemble de normes à la fois techniques et logiques afin d'opérer avec sécurité des paiements sans la saisie de code par le client.





LE VOCABULAIRE

PCI-DSS

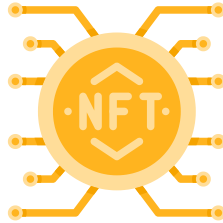
La norme PCI DSS est une norme de sécurité informatique utilisée pour certifier les ressources informatiques stockant des données de paiement (cartes bancaires par exemple).

Elle a été créée par cinq réseaux de cartes bancaires en 2006. Cette certification requiert d'importants dispositifs de sécurité et processus internes.



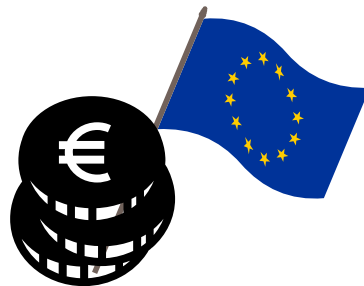
TOKEN

Un token est un jeton permettant d'anonymiser une information pour la désigner et l'utiliser sans risque. Le stockage de jetons par un PSP fait l'objet de la plus stricte conformité aux normes PCI-DSS.



PRELEVEMENT SEPA

Le prélèvement SEPA, pour Single Payments Euro Area, permet d'effectuer des prélèvements dans tous les pays de la zone euro dans les mêmes conditions (délais de traitement, tarifs,...) Il peut-être utilisé pour les prélèvements unitaires ou récurrents.





Les TPE fixes : Internet, Wifi, 3G, RTC



Un terminal de paiement est dit fixe lorsqu'il est connecté en permanence à une prise électrique. Le commerçant ne peut pas se déplacer dans son magasin avec ce type de TPE. Il permet donc juste d'encaisser ses clients « au comptoir ».

Les TPE portables :



Un TPE mobile, ou terminal de paiement mobile, est une solution permettant d'encaisser de manière simple et dans un environnement sécurisé, les paiements par carte bancaire, même en déplacement, grâce à un lecteur de paiement innovant couplé à une application sur votre smartphone ou votre tablette.

PINPAD



Les Pinpads sont prévus uniquement pour des terminaux de paiement fixes. Avec insertion carte ou non (soit la carte est mise dans le TPE puis le code composé sur le PINPAD, soit tout se fait sur le PINPAD pour le client).

Les PINPAD sont voués à rester au même endroit, souvent près de leurs caisses.

MPOS



« Mobile Point of Sale » = « point de vente mobile ».

Il s'agit d'un terminal de paiement mobile de type pinpad, qui se connecte en Bluetooth à votre smartphone ou votre tablette. Ce sont ces derniers qui, grâce à une application de paiement, feront office de caisse enregistreuse. Pour chaque transaction, le terminal va se connecter au serveur Internet (wifi ou 3/4G) de votre téléphone ou tablette, via la technologie Bluetooth, pour fonctionner. Grâce au lecteur de cartes bancaires mPOS, vous pouvez donc encaisser des ventes partout, avec un équipement réduit.



Les TPA



TPA = Terminal pour automate

Exemple : pompe à essence, casier connectés, machine à café, bornes pour tickets de transport ...

Les TPV



TPV = Terminal point de vente.

Un terminal point de vente ou TPV est un système utilisé par les entreprises pour la gestion et l'enregistrement de leurs transactions commerciales. Autrefois, un TPV de magasin comprenait une caisse enregistreuse encombrante et un journal pour l'enregistrement des achats et des ventes. Il existe aujourd'hui des solutions simples qui permettent d'automatiser une grande partie des tâches, de l'enregistrement des achats des clients à la gestion de l'inventaire.

Les BORNES



Dans son ensemble, un borne comprends : un module de paiement, un écran, un ordinateur, une imprimante ticket, un lecteur code barre, de la tôle, etc...

Exemple : bornes dans les fast food.